



ÉCOLE CINÉMA PARIS



Paris College
of Art

Bordereau de versement à l'ESEC-Paris College of Art

Solde de 13% affecté aux établissements de formation technologique et professionnelle.
Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.

Merci de compléter le formulaire ci-dessous, afin de nous permettre d'établir un reçu libératoire, en contrepartie de votre versement de taxe d'apprentissage, essentiel en cas de contrôle URSSAF.

Nom de l'entreprise

Raison sociale de l'entreprise

Numéro de Siret

Adresse

Personne responsable de la taxe d'apprentissage

Fonction

Téléphone

Email

Code établissement: 0755236J

ESEC – Paris College of Art
15, rue Fénelon
72010 PARIS
+33(0)1 45 77 04 40
taxe@paris.edu

Votre masse salariale

€

X 0,68% =

€

Solde Ecole de 13%TA

€

Subvention en matériel déductible

€

Bonus alternant déductible

€

Montant de votre versement

€

Au profit de ESEC – Paris College of Art

Code UAI : 0755236J

Siret : 338 879 711 00020

Mode de règlement :

- Virement La Banque Palatine
BIC : BSPFFRPPXXX
IBAN : FR76 4097 8000 2215 4207 5000 180

- Chèque N° _____

EN ESPÉRANT VOUS RENCONTRER LORS DE NOS PROCHAINS EVÈNEMENTS